

## Compte rendu du Conseil Municipal du 28 janvier 2011

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2010 a été approuvé à l'unanimité.

### **Divers**

#### **Points depuis la dernière réunion de conseil**

- Jardin du souvenir : après rencontre avec des professionnels de monuments funéraires, cette étude demande à être encore approfondie et chiffrée afin d'en débattre lors du prochain conseil.
- Le remplacement nécessaire de certains végétaux a été effectué, le tilleul de la place du monument, dont le tronc était putréfié, a donc été arraché.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)**

Le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 4 Rue de la Houdrière ainsi que sur le terrain et la maison sis 5 Rue Dame Milon qui font ou vont faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

### **Chiffres de l'INSEE**

M. le Maire informe que les derniers chiffres de l'INSEE évaluent la population de la commune à 952 habitants.

### **Syndicat de Bossée**

Les pourparlers sur la dissolution ou fusion de ce syndicat sont toujours en cours sans avancée significative.

### **Bilan Génétique Actions**

M. le Maire fait part des remerciements du président de cette association qui informe que le montant des dons récoltés sur l'année 2010 s'élève à 16 565 €.

### **Budget - Finances**

#### **Budget 2010**

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2010 concernant le budget annexe eau potable et approuvent les comptes administratifs et comptes de gestion y afférent comme suit :

<i>Balance</i>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	21827,83	35816,24	13988,41
Investissement	67612,71	80458,51	12845,80
Restes à réaliser en Investissement	13980,00	0,00	-13980,00

L'excédent de fonctionnement 2010 d'un montant de 13 980 € est affecté aux dépenses d'investissement 2011 qui porteront essentiellement sur des travaux de renforcement ou de renouvellement de réseau.

### **Affectation du solde des fonds de l'association des jeunes**

M. le Maire rappelle que cette association, dissoute, a décidé d'attribuer le solde de ses fonds à la section Badminton de l'ASMS (ASsociation MultisportS). Ce solde de 482 € doit légalement transiter sur le compte communal avant d'être reversé à ladite association. La commune ayant avancé des fonds à l'ASMS pour le lancement de l'activité Badminton, un point sera fait pour savoir si ce reversement doit se faire ou si cette somme couvrira une partie du remboursement de l'ASMS.

### **Prise en charge frais visite médicale permis poids lourds**

Les adjoints techniques ont l'obligation d'avoir ce permis pour conduire le tracteur communal. Les élus décident donc de prendre en charge les frais de la visite médicale nécessaire et obligatoire tous les 5 ans pour le renouvellement de ce permis ; cette visite n'étant plus prise en charge par la sécurité sociale.

### **Autorisation de paiement pour investissement matériel**

M. le Maire précise que le budget général de la commune ne sera pas voté avant mars prochain alors qu'il a été prévu de procéder à l'achat de matériel et de mobilier supplémentaire pour la mairie (4 500 €) et pour les locaux techniques communaux (800 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à main levée, l'ouverture de ces crédits et précise que ceux-ci feront l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2011.

### **Travaux communaux**

#### **Eau potable et convention VEOLIA**

Les élus, à l'unanimité, décident de passer convention sur 6 ans avec VEOLIA pour la vérification des 28 poteaux incendie de la commune. Cette prestation représente une dépense de 966 € H.T. par an.

#### **Assainissement et Maîtrise d'oeuvre station d'épuration**

Sur la base des études faites à ce jour, les élus décident de lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la future station d'épuration.

#### **Périmètre de protection et assistance à maîtrise d'ouvrage – eau potable**

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de faire une régularisation administrative concernant le forage du bourg et présente aux élus le périmètre initial de protection ainsi que celui défini dernièrement par l'hydrogéologue missionné à cet effet. Il sera donc nécessaire de lancer une enquête publique portant sur ce nouveau périmètre, enquête publique qui déterminera les mises aux normes éventuelles notamment en ce qui concerne les cuves à fuel domestique.

#### **Bilan travaux**

Mairie : l'aménagement du bureau à l'étage est en cours. Le remplacement des fenêtres de l'étage est prévu début février.

Voirie : les réfections de voirie commandées en 2010 ont été différées sur 2011 et seront effectuées courant février.

#### **Amendes de police**

Sur proposition de M. le Maire, les élus décident de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers chemin de la Gentillierie avec une estimation des travaux à hauteur de 50 000 €.

#### **Rencontre ADAC**

M. le Maire précise qu'il rencontre prochainement les représentants de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) ; les dossiers suivants seront abordés : cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers chemin de la Gentillierie, réfection de la salle polyvalente, réfection des logements locatifs, aménagement de voirie dans le secteur « Les Coutants », agrandissement éventuel du restaurant scolaire...

#### **Portes locaux techniques**

Les élus acceptent le devis de SALVAUDON d'un montant de 1600 € pour la pose d'une fermeture sécurisée pour les locaux techniques.

#### **Pompes assainissement**

Deux pompes d'assainissement, situées à « la varenne » et « la godinière », sont à changer pour un coût global de 6 000 €.

### **LGV SEA**

#### **Commission communale**

M. le Maire informe les élus que les discussions ont repris avec le concessionnaire (COSEA), que celui-ci doit apporter des éléments de réponse lors de la réunion programmée le 1<sup>er</sup> février avec les agriculteurs concernés. La commission communale doit être redéfinie suite à certains désistements.

Parallèlement, M. le Maire rappelle qu'il intervient en tant que médiateur dans les discussions entre le concessionnaire et le karting uniquement dans un but de maintien de l'activité sur la commune. Un point avec le propriétaire et le gérant doit donc être fait avant la prochaine rencontre avec COSEA.

### **Convention COSEA-VEOLIA-Commune**

Dans le cadre des travaux nécessaires à la LGV, une convention est signée entre COSEA, concessionnaire missionné par l'Etat, VEOLIA, délégataire de l'exploitation du service de distribution d'eau potable sur Villeperdue, et la commune, propriétaire des réseaux d'eau potable. Cette convention tripartite définit les conditions d'exécution et les modalités de financement des études préliminaires du projet de la LGV sur les réseaux appartenant à la Collectivité.

### **PLU**

#### **Révision simplifiée n°1**

Sur avis préfectoral, M. le Maire informe les élus que, pour des raisons calendaires, il y a lieu de retirer la délibération prise en date du 8 octobre concernant l'approbation de la révision simplifiée n°1 du PLU et de prendre une nouvelle délibération ce jour. Les élus acceptent à l'unanimité ces deux délibérations.

### **Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire**

Les élus acceptent à l'unanimité les modifications apportées aux statuts de ce syndicat portant notamment sur l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public.

### **Réunions à venir**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| ○ Prochain conseil Municipal | <b>Vendredi 25 février à 20h00</b> à la mairie       |
| ○ CCAS                       | <b>Mardi 1<sup>er</sup> mars à 18h00</b> à la mairie |
| ○ Commission bâtiments       | <b>Lundi 7 mars à 18h00</b> à la mairie              |
| ○ Commission voirie          | <b>Samedi 12 mars à 9h00</b> à la mairie             |
| ○ Elections cantonales       | <b>Dimanche 20 et 27 mars</b> à la mairie            |

### **Divers**

1. M. le Maire précise qu'il mettra à disposition, de tous les candidats des élections cantonales le désirant, une salle communale.
2. Suite à des incidents au sein des services périscolaires, M. le Maire va adresser une lettre aux parents rappelant le règlement de ces services et organiser une réunion d'informations.
3. M. le Maire confie trois bons à tirer du prochain bulletin communal pour relecture.
4. M. Gérard LEGRAND précise que le four et la plaque de la salle « Les Albizzias » sont à changer car ils créent des problèmes électriques.
5. Mme Arlette DUCHENE demande les règles en terme d'affichage chez les particuliers ; certains panneaux posés sur la commune étant gênants.
6. Mme Arlette DUCHENE informe que l'aménagement des rampes de pont derrière chez Mme VAUGE sert de piste de vélo-cross pour les enfants et que les bâches posées pour les végétations servent de toboggan.
7. Après discussion, un érable pourpre sera planté, en lieu et place du tilleul, place du monument.

Le secrétaire de séance